

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N°47

Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande TCO-CIVIS-CASUD pour un marché d'études, de faisabilité et de programmation pour la création d'un outil multi-familiales de traitement des déchets pour les micro-régions Sud et Ouest de la Réunion

L'an deux mille treize, le mercredi dix avril à treize heures trente, régulièrement convoqués le trois avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle GROSSET-PARIS, 3ème Vice-Présidente.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 39
Représentés : 01
Absents : 04



ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES

Marie Paule AMILY MUSSARD -Jocelyne BATIFOULIER- Marc ERAPA- Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Jean Pierre GEORGER- Marie Josée GINET- Allain GRONDIN- Jean Marie GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS - Annie Marguerite HOARAU- Henri-Claude HUET -Blanche Reine JAVELLE -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Blanche LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL -Édy PAYET- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET- Gilbert RIVIERE - Guy RIVIERE - Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES -Joslan SOUBAYA SOUNDROM - Clarita TURPIN- Axel VIENNE

ETAIENT PRESENTS- SUPPLEANTS

Lise May PAYET suppléante de José CADET- Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD- Nathalie LAFONG suppléante de Marie Eulalie GOULJIAR- Chandu DEURVEILLHER suppléant de Roland Joseph K'BIDI -Marie Jo LEBON suppléante de Jean Michel LEBON - Christian LANDRY suppléant de Patrick LEBRETON - Suzette PAYET suppléante de Nadhira LOCATE- Jean-Bernard HOARAU suppléant de Nazir Ahmad PATEL - Mariette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE - Marie Jeanne GUIGUES suppléante de Bachil VALY

ABSENTS

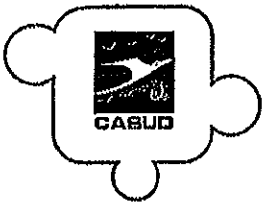
Josette CHANG KUW - Harry MUSSARD - Nicole PERETTI- Didier ROBERT

ABSENTE-PROCURATION

Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

✓



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 13H30

AFFAIRE N°47

Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande CIVIS-TCO-CASUD pour un marché d'études, de faisabilité et de programmation pour la création d'un outil multi-filières de traitement des déchets pour les micro-régions sud et ouest de la Réunion

Note de synthèse

Le Président informe l'Assemblée que les trois intercommunalités des micro-régions Sud et Ouest de la Réunion, ont décidé de d'élaborer ensemble une stratégie commune pour le traitement de leurs déchets ménagers. Deux séminaires, organisés en septembre et décembre 2012 sont venus sceller cette volonté via la signature respective d'une charte d'engagement et d'un protocole d'accord pour une gestion partagée et responsable du traitement des déchets des territoires de la région Sud Ouest.

Les 3 EPCI se sont ainsi engagées pour :

- ▲ la création de nouveaux outils de traitement des déchets ;
- ▲ la mise en place d'un outil multifilière pour le traitement des déchets ;
- ▲ le lancement et la publication d'une AMO pour la création de l'outil multifilière ;
- ▲ la création d'un syndicat mixte de traitement

Dans l'attente de la création de cette structure commune, et compte tenu des enjeux de la problématique, les trois EPCI souhaitent constituer un groupement de commande pour lancer dès maintenant une consultation. Ce projet, qui regroupera plusieurs équipements de traitement, permettra de mutualiser les moyens et de faire des économies d'échelle. La prestation permettra de déterminer les futurs équipements nécessaires au traitement des déchets ménagers des trois territoires, notamment leur type et leur dimensionnement. Le futur syndicat mixte – une fois créé – aura vocation à reprendre le suivi du marché d'études et de programmation du projet « multi-filières ».

Caractéristiques principales du groupement de commandes :

- **Objet du groupement :** passation d'un marché public pour une prestation d'études de faisabilité et de programmation pour la création d'un outil multi-filières pour le traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de la Réunion

- Membres constitutifs du groupement de commande : TCO, CIVIS, CASUD
- Coordonnateur du groupement : CIVIS
- Fonctionnement du groupement de commande : les membres du groupement TCO et CASUD doivent donner leur accord express sur des pièces et étapes essentielles comme le dossier de consultation aux entreprises et l'attribution du marché. Une commission d'appel d'offre ad hoc sera créée. Les besoins propres de chaque membre du groupement étant similaires, le marché à lancer correspond à un besoin commun unique. Les dépenses liées au marché seront donc prises en charge à part égale par chaque membre du groupement. Ces engagements se traduisent par un remboursement des sommes avancées par la CIVIS, sur présentation des justificatifs habituels.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- De valider le principe d'un groupement de commande entre le TCO, la CIVIS et la CASUD pour une prestation d'études de faisabilité et de programmation pour la création d'un outil multi-filières pour le traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion,
- De valider le principe du rôle de la CIVIS en tant que coordonnateur du groupement en charge de l'intégralité de la passation et de l'exécution du marché,
- De valider le principe de mise en place d'une commission d'appel d'offre ad hoc,
- De valider la répartition de la prise en charge des dépenses, entre chaque membre du groupement, au prorata des besoins propres de leur territoire sur la base du tonnage issue des données extraites de la matrice « Comptacoût » pour les années 2010 et 2011,
- D'autoriser la signature par le Président de la convention constitutive du groupement de commande afférente.
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DISCUSSION :

La Présidente explique que cette délibération va être modifiée en cours de séance afin d'adopter un mode de financement basé sur le poids de population et propose au Directeur Général des Services, Monsieur Karim LECHLECH d'effectuer un point explicatif sur les derniers éléments concernant ce dossier.

Le Directeur Général des Services informe les conseillers communautaires, que suite au 2 séminaires qui ont eu lieu entre le TCO, la CIVIS et la CASUD, il a été acté la création d'un syndicat mixte ouvert avec la Région et le Département, afin de gérer le traitement des déchets sur la région sud ouest et le lancement d'une étude via un groupement de commande.

Une première décision commune visait à répartir les frais sur la base des tonnages apportés à

l'ISDND, la CASUD a préparé sa délibération sur ces faits.

Le Directeur Général des Services précise, par ailleurs, que la CIVIS et le TCO ont pris la décision, sans l'accord de la CASUD, de proposer une répartition des dépenses à part égale (1/3 pour chaque EPCI). La CASUD, ne représentant que 24 % de la population au sein du territoire, elle a émis son désaccord. Ainsi après échange, une solution équitable a été actée, celle de la répartition au prorata du poids de la population, à savoir 24% pour la CASUD. Le TCO a délibéré en ce sens le lundi 8 avril 2013, et la CIVIS doit prendre une délibération modificative lors de son prochain conseil communautaire.

De plus, la Présidente informe de l'obligation de désigner un membre de la CAO de la CASUD pour la participation à la CAO du groupement de commande.

Après réflexion, à l'unanimité la candidature de Monsieur Stéphane PAYET a été proposée.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

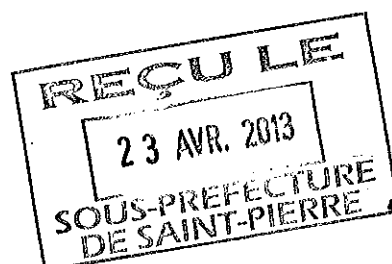
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- De valider le principe d'un groupement de commande entre le TCO, la CIVIS et la CASUD pour une prestation d'études de faisabilité et de programmation pour la création d'un outil multi-filières pour le traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion,
- De valider le principe du rôle de la CIVIS en tant que coordonnateur du groupement en charge de l'intégralité de la passation et de l'exécution du marché,
- De valider le principe de mise en place d'une commission d'appel d'offre ad hoc,
- De désigner Monsieur Stéphane PAYET en tant que membre de la CAO ,
- De valider la répartition de la prise en charge des dépenses, entre chaque membre du groupement, au prorata des besoins propres de leur territoire sur la base poids de population de chaque EPCI en prenant en compte la dernière évaluation de l'INSEE,
- D'autoriser la signature par le Président, de la convention constitutive du groupement de commande afférente.

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.



POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Président et par délégation
Le 2ème Vice-Président

Olivier RIVIERE

